



COMPTE-RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE

26 mars 2022

L'assemblée générale débute à 10h35.

Les organismes et individuels présents et représentés sont indiqués dans le tableau joint.

Le président débute par son rapport moral. Il précise que 45 organismes sont à jour de cotisation (61 fin 2021), ainsi que 178 individuels. 23 organismes votent, dont 15 votes par correspondance et 4 pouvoirs, soit un total de 31 voix, auxquelles s'ajoutent les 3 voix du collège des individuels, dont AM Azarian est élu représentant.

Avant de poursuivre son rapport moral, le président cède la parole à l'adjudant Stéphane Underner, représentant le bureau aéronautique de la gendarmerie des transports aériens. Ce dernier présente son organisme en précisant que l'un de ses principaux rôles est la communication auprès des fédérations aéronautiques. Ainsi, le but est d'avoir une action pédagogique plus que coercitive. Il remarque que les hélicoptères sont très peu représentés dans les accidents aéronautiques, contrairement par exemple aux ULM de classe 6. Il précise que les deux dossiers importants actuellement sont les drones et la lutte anti-terroriste. Il rappelle enfin que le bureau aéronautique est à la disposition des usagers pour toute question ou problématique de son ressort ; à ce titre, ses coordonnées sont indiquées ci-dessous, et ont vocation à être largement partagées dans la communauté aéronautique et utilisées autant que de besoin.



Gendarmerie nationale

ADJUDANT STÉPHANE UNDERNER

Adjoint Chef du bureau aéronautique GTA

État-major de la Gendarmerie des
Transports Aériens



Gendarmerie des Transports Aériens
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Téléphone : 01 58 09 38 07
Portable : 06 13 45 59 25
Mail : stephane.underner@gendarmerie.interieur.gouv.fr
www.ecologie.gouv.fr

Le président reprend ensuite son rapport moral, en se basant sur le document envoyé par courrier aux organismes avant l'assemblée.

Assemblée générale du 26 mars 2022

Les actions menées par la FFH, comme dans les années antérieures, ont consisté à :

- ✓ Promouvoir des actions pour les jeunes ;
- ✓ Développer le soutien aux Organismes ;
- ✓ Participer à la création et à la mise à jour de programmes et d'outils avec la DGAC ;
- ✓ Représenter nos adhérents auprès d'instances reconnues du monde de l'hélicoptère ;
- ✓ Défendre et encourager la pratique du vol en hélicoptère.

et surtout à tendre à « de bonnes pratiques » dans un contexte de sécurité.

Au-delà des activités « traditionnelles » auxquelles participe la FFH et qui pour la plupart se sont déroulées à distance, l'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire avec, notamment, des interdictions de vol jusqu'au 19 mai 2021.

La pandémie n'étant toujours pas jugulée, la FFH recommande le maintien des mesures propres à limiter le développement de tel ou tel variant de la COVID19.

Missions Fédération en rapport direct avec les instances de la DGAC

MALGH (Mission de l'aviation légère générale et des hélicoptères) : si la réunion préparatoire à la subvention de la DGAC s'est bien tenue le 27 février, la réunion plénière n'a pas eu lieu en 2021. La subvention a été versée pour un montant total de 15.000€, inférieur à la dotation de 2020 mais proche de celle des années précédentes.

DSNA (Direction des services de la navigation aérienne) : réunion annuelle concernant l'espace aérien en visio.

POLE FORMATION : Le Pôle formation de la DGAC, constatant que les programmes de formation validés des principales fédérations n'étaient pas ou plus mis à jour, a décidé, début janvier, que les fédérations devaient modifier tous leurs programmes obsolètes avant fin mars, faute de quoi la validation qui leur était attachée serait retirée. Cette mesure sera renouvelée chaque année.

2021 étant la première application de cette mesure, un gros travail de recherche des évolutions réglementaires, la mise à jour proprement dite de l'ensemble des programmes de formations de la FFH (PPLH, LAPLH, 17 QT, Vol de nuit), la vérification par les autorités et la mise en ligne sur le site, ont occupés une partie du 1^{er} semestre de l'année.

Missions Fédération en rapport direct avec d'autres instances représentatives

CNFAS (Comité national des fédérations aéronautiques et sportives) : FFH membre du Comité directeur. Le CNFAS intervient régulièrement pour défendre le monde aéronautique qu'il s'agisse de la loi PACTE, de la défense de l'espace aérien et d'une veille réglementaire.

DIRCAM – Direction de la circulation aérienne militaire – réunion annuelle sur la base de Villacoublay. Bilan des activités défense, présentation du calendrier des activités défense 2020, point de situation des travaux espace (ZENA), refonte RTBA, travaux drones.

UFH (Union française de l'hélicoptère) : La Fédération continue de siéger au sein du Comité directeur de l'UFH. L'UFH relaie les intérêts de l'hélicoptère auprès de l'EHA (European helicopter association) dont elle assure la vice-présidence et auprès de l'EASA (Agence européenne de la sécurité aérienne) en participant au « Rotorcraft Committee ».

CIRAS (Comité d'initiation à la recherche aéronautique et spatiale) En raison de la crise sanitaire, le CIRAS n'a eu aucune activité en 2021.

UFEGA (Union des fédérations gestionnaires des assurances) : L'UFEGA ayant été mis en sommeil après le départ de la FFPLUM et de la FFVP, la FFH, après négociations, a signé les nouveaux contrats d'assurance en début d'année :

- RC Dirigeants

- RC terrestre
- Protection juridique
- Individuelle accident - Rapatriement

Les primes de ces nouveaux contrats sont en forte augmentation sur les précédents qui avaient été négociés dans un contexte plus favorable.

Missions Fédération en rapport direct avec le monde sportif

CNOSF (Comité national Olympique et sportif français) : la Fédération est membre du CNOSF en tant que fédération non olympique et participe aux travaux initiés par la CNOSF.

La FFH est représenté dans la chaîne « sports en France » créée par le CNOSF.

CIG (Commission internationale de giraviation de la FAI) : participation aux réunions de la CIG. Aucun championnat en 2021.

Ministère des Sports : négociation du renouvellement de la délégation.

Les adhérents

Je rappelle que les organismes n'ayant pas réglé leur cotisation n'ont pas accès aux programmes de formation, ni à leur utilisation, ne sont plus couverts par les assurances FFH et ne peuvent plus faire bénéficier à leurs élèves de la participation au coût de l'e-learning Mermoz.

La Fédération a assisté plusieurs Organismes que ce soit lors de leur création, avant des visites de leur DSAC ou pour la mise en place de formation.

Communication

Le nouveau site qui aurait dû être mis en ligne début décembre 2021 a, comme c'est malheureusement souvent le cas pour ce type de projet, pris du retard et ne devrait être pleinement opérationnel que vers la fin mars 2022.

ORIENTATION 2022

La politique poursuivie en 2021 sera reconduite en 2022 et les différentes missions de la Fédération identiques avec quelques ajouts mentionnés ci-dessous :

Missions Fédération en rapport direct avec les instances de la DGAC

MALGH : information, subvention, Groupe de Travail sécurité

POLE FORMATION : Mise à jour des manuels ATO. Mise à jour annuelle éventuelle des manuels de formation.

Missions Fédération en rapport direct avec d'autres instances représentatives

CNFAS : participation au Comité directeur.

CRAGGALS : participation réunions et fixer les représentants régionaux de la Fédération. La présence de la FFH à ces instances doit être améliorée.

CIRAS : participation à la journée des métiers et des loisirs de l'aérien à Paris si elle a lieu.

Missions Fédération en rapport direct avec le monde sportif

Ministère des Sports : finalisation du contrat de délégation.

Prise de contact et désignation d'un référent à l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui gère les enveloppes budgétaires accordées aux fédérations.

Missions de représentation

Participation au rassemblement de Cholet les 14 et 15 mai.

Fonctionnement interne

Mise en application de la réorganisation complète des cotisations individuelles.

Assurances : enquête Air Courtage.

Commission jeunes : Bourses jeune et BIA.

Commission sport : recherche d'équipages susceptibles de s'entraîner et de participer à des championnats. Mise en place de « challenge » interclub autour de l'épreuve des ANNEAUX.

Commission médicale, assurances et météo : participation à l'écriture du guide / conseil

Commission réglementation et sécurité : création et mise en place de cette commission

Gestion de la sécurité

La situation en termes de sécurité est de nouveau préoccupante. 3 crashes depuis le début de l'année, dont 1 mortel, révèlent peut-être une « petite dérive » dans l'application de règles basiques dans la sécurité des vols et dans la formation des pilotes.

Opération REX-BISTROT pour recueil, synthèse et partage des expériences. Elle consiste à améliorer l'acquisition et la diffusion du retour d'expérience de tout-un-chacun, en faisant notamment en sorte qu'il soit réellement anonyme.

Les adhérents

L'objectif est de retrouver un nombre d'adhérents égal ou supérieur à celui des années 2016.

La réalisation de cet objectif passe par la mise en place du nouveau site (gestion des adhérents).

Communication

Mise en ligne du nouveau site.

Retour d'HELI INFO à partir du mois d'avril.

Conclusion

Je remercie tous les bénévoles qui participent activement à l'œuvre commune.

A l'issue du rapport moral, sur demande du secrétaire général, l'ensemble des présents accepte de voter à main levée. Le rapport moral est soumis au vote et adopté à l'unanimité des votants présents, à distance et représentés.



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

La parole est donnée à Denis Bosment, trésorier, pour présenter le rapport financier de l'exercice écoulé.

Les revenus de l'exercice sont de 39.334,20€ en baisse de 8.110,08€ par rapport à 2020.

Cette baisse est principalement due à un retour du montant de la subvention CNAAL à un niveau proche de ceux des années antérieures, soit 15.000€.

Sur 84 Organismes recensés, 61 sont à jour de leur cotisation.

Le nombre d'adhésions individuelles est en augmentation par rapport à 2020 et stable par rapport à celui de 2019.

Les charges de l'exercice sont de 53.788,74€ en augmentation de 23.259,70€ par rapport à 2020.

Cette majoration est intégralement due à la création du nouveau site internet.

Le résultat de l'exercice est de – 14.454,54€

Il faut relativiser ce résultat.

Si le résultat de 2021 est « plombé » par la réalisation du site, le résultat de 2020 avait été « dynamiser » par la subvention CNAAL et l'absence de dépenses significatives en période de COVID. Le résultat de 2020, +14.497,97, compense intégralement celui de 2021.

A l'issue de cette présentation, le rapport financier est soumis au vote et adopté à l'unanimité des votants présents, à distance et représentés.



BUDGET 2022

Le trésorier poursuit en présentant le budget 2022. Il précise que le nouveau site Internet implique de manière forte les présidents d'organismes, qui doivent eux-mêmes inscrire leurs membres, et que l'un des objectifs en la matière est bien d'augmenter le nombre d'adhérents.

Compte tenu de la mise à jour de la totalité des manuels de formation, le nombre d'Organismes affiliés devrait rester stable. La progression du nombre des adhérents ne serait effective qu'à partir de 2023. Prévus du montant des cotisations de l'ordre de 25.000€.

Le montant de la subvention CNAAL qui vient de nous être accordée est très supérieur à celles des autres années, 26.000€.

Les revenus de l'exercice seraient de 51.500€.

Des charges budgétées subiraient les variations suivantes :

- Baisse du poste loyer suite à l'utilisation de locaux réduits ;
- Augmentation du poste déplacements, frais de réunions du fait d'un impact plus limité de la crise sanitaire et du rassemblement de Cholet.
- Augmentation du poste assurances du fait de ristournes quasi nulles
- Augmentation du poste bourses
- Baisse du poste site, phase finale
- Les autres postes restent sensiblement identiques à ceux de 2021.

Les charges de l'exercice seraient de 47.900€,

Le résultat de l'exercice 2022 serait de l'ordre de + 3.600€.

A partir de 2023, la procédure « renforcée » de collecte des cotisations individuelles, entérinée lors de l'AG du 21 mars 2020, devrait nous permettre d'envisager une augmentation substantielle des ressources et donc des capacités d'action de la FFH.

Appel des cotisations : 1^{er} décembre 2022

Relance : 31 janvier 2023

Fermeture de l'accès « espace privé » aux non adhérents : 28 février 2023

Envoi des convocations AG aux seuls adhérents : 10 mars 2023

Assemblée générale : 25 mars 2023

A l'issue de la présentation, le budget est soumis au vote et adopté à l'unanimité des votants présents, à distance et représentés.



ACTIONS 2022

Le site

Le nouveau site de la FFH dont la trame avait été présentée lors d'un dernier Conseil fédéral, était devenu indispensable.

L'ancien site, de conception ancienne, trop chargé, dont beaucoup d'informations étaient totalement caduques, limité dans les services offerts aux organismes, avait fait son temps.

Les objectifs de ce nouveau site :

- Fluidité et navigation intuitive
- Présentation
- Prise en main des organismes
- Portabilité (PC, tablette, smartphone)

Les organismes ont la possibilité de mettre en ligne des informations les concernant, de renseigner le bilan d'activité, de faire le renouvellement des cotisations ou la première affiliation et surtout de gérer leurs adhérents.

Toutes les informations utiles, notamment les dossiers pour les bourses, seront disponibles sur le site.

Le nouveau site, mis en ligne fin janvier, est toujours en cours de tests et de mises à jour.

Un tutoriel sera diffusé fin mars.

Nouvelle modalité de gestion des adhésions

L'Assemblée générale FFG du 5 mai 2018 a réaffirmé l'obligation statutaire (1.4.2.1) selon laquelle tous les membres adhérents à une association affiliée doivent être titulaires d'une licence fédérale. Obligation confirmée par la Conseil fédéral du 29 septembre 2018 et l'AG du 16 mars 2019. Les Organismes doivent directement prélever les cotisations d'adhésion de leurs membres et reverser la totalité du montant réuni à la FFH.

L'outil mis en place sur le site permet, à partir de la liste préétablie de l'année antérieure, de supprimer, ajouter des adhérents et de régler le montant de leur adhésion FFH par carte bancaire, virement ou chèque.

Cet outil doit inciter les organismes à recenser leurs adhérents, élèves ou pilotes licenciés, et à les faire adhérer à la FFH.

L'adhésion directe de pilotes à la FFH est réservée à ceux qui ne font pas partie d'un organisme affilié à la FFH.

Défense de notre activité : Loi 2021-1308 du 8 octobre 2021

Assemblée générale du 26 mars 2022

Cette loi porte diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne, notamment dans le domaine des transports.

L'article 8 de cette loi précise le régime de responsabilité civile des transporteurs aériens en droit interne. Ce régime est déterminé par la Convention internationale de Montréal mais ne s'applique pour l'instant en droit interne qu'aux transporteurs aériens disposant d'une licence d'exploitation communautaire. Les transporteurs aériens ne disposant pas de cette licence relevaient de la Convention de Varsovie. La nouvelle loi étend le régime de la Convention internationale de Montréal à l'ensemble du transport aérien donc également à l'aviation générale pour les vols onéreux de transports de passagers.

La FFH est toujours dans l'attente des mesures que les compagnies d'assurance seraient susceptibles de prendre que ce soit dans une limitation des couvertures en RC ou en augmentation des primes.

La FFH suit bien évidemment ce dossier.

Défense de notre activité : vol de découverte

Au-delà du risque potentiel de non prise en compte des vols de découverte par les compagnies d'assurance (cf. point précédent), vols de découverte qui ne sont rattachées au règlement Part. NCO qu'à titre dérogatoire, il est un point sur lequel la FFH a déjà alerté les services de la DGAC et sur lequel une résolution de l'Assemblée générale est importante.

La réglementation concernant le vol de découverte a été modifiée sur un point qui pose problème. En dehors des prérequis de base, il est demandé au pilote d'avoir réalisé dans l'année 25 heures de vol sur **la même classe ou le même type d'aéronefs** que celui utilisé pour le vol de découverte.

Cette nouvelle réglementation induit une iniquité totale entre l'avion (classe) et l'hélicoptère (type). C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral propose que l'Assemblée générale du 26 mars 2022 vote la résolution suivante :

Demander à la DGAC de prendre en compte la modification suivante : « ... 25 heures de vol en hélicoptère dont 5 heures sur le même type »

L'Assemblée générale mandate le Président de la FFH pour rencontrer les responsables concernés de la DGAC et obtenir une modification de la réglementation concernant le vol de découverte dans le sens de la résolution votée par cette même assemblée.

Cette résolution est soumise au vote, et adoptée à l'unanimité des votants présents, à distance et représentés.

Ministère des Sports et renouvellement de la délégation

La délégation du ministère des Sports qui était pérenne jusqu'alors, devient renouvelable tous les 4 ans (en liaison avec les Olympiades).

Dans un premier temps, les fédérations ont dû communiquer au ministère des Sports une demande de renouvellement de délégation avant fin septembre 2021, accompagnée de plusieurs documents qu'il a fallu rédiger dans une certaine précipitation :

- Charte d'éthique et de déontologie (avec référent)
- Mesures prises en faveur de la parité
- Surveillance médicale réglementaire
- Justificatifs par discipline

En début d'année 2022 la Stratégie nationale de la FFH a été écrite et le contrat de délégation (document de 28 pages) complété, contrat qui doit être signé par la ministre pour fin mars 2022.

Le renouvellement de la délégation du ministère des Sports nous oblige à relancer une activité de vols sportifs. Nous disposons de 2 ans environ pour recruter, former, entraîner un ou plusieurs équipages pour les faire participer aux différents championnats.

Dans un premier temps, pour inciter les organismes et les pilotes à participer, organiser des épreuves sportives intra-organisme ou inter-organismes et favoriser ainsi le recrutement d'équipages, la FFH met en place une nouvelle épreuve dans la discipline du vol sportif : les ANNEAUX

Cette épreuve facile à mettre en œuvre, sans risque, consiste en vol stationnaire à prendre un anneau au moyen d'une tige placée sur le côté de la verrière. Cette épreuve est chronométrée, du décollage à la prise de l'anneau.

Un détail de l'organisation de cette épreuve sera communiqué aux organismes après l'Assemblée générale du 26 mars 2022.

REX-BISTROT

Le REX (retour d'expérience) est très *surveillé* par le ministère, et la FFH n'est pas bonne élève en la matière. Un effort d'utilisation des CRESAG (compte-rendu d'évènement de sécurité - aviation générale) devrait être encouragé, mais il est freiné par une véritable absence d'anonymat (immatriculation) et par l'absence totale de retour auprès de l'initiateur et de partage auprès de la communauté des pilotes.

Nous savons tous qu'autour d'un verre, d'un repas .., nous évoquons nos expériences de vol, les remèdes apportés à des situations critiques rencontrées, nous les partageons. Certains « vieux » pilotes pourraient, de leurs expériences, noircir des pages et des pages.

Pour relancer l'indispensable partage des expériences de chacun, la **FFH propose dans un premier temps de lancer une campagne de REX-BISTROT** auprès d'un maximum d'organismes et de pilotes pour recueillir un grand nombre de retours d'expériences et les mettre à la disposition de tous.

La FFH met en place, dans le même temps, un REX FFH, accessible directement sur le site, totalement anonyme.

La FFH transmettra à l'administration de tutelle les REX justifiant la rédaction d'un CRESAG.

Cette résolution est soumise au vote, et adoptée à l'unanimité moins 1 abstention des votants présents, à distance et représentés.

Une première mondiale

La FFH a participé, avec l'une de ses organisations affiliées, à la formation et à la délivrance d'une licence de pilote privé pour un pilote en situation de handicap. Le test réussi de ce PPL(H) handicapé s'est déroulé le vendredi 18 février 2022.

L'hélicoptère, une Alouette II en collection, a bénéficié d'une dérogation pour effectuer une formation ab initio, a été équipée d'un malonnier certifié. Les instructeurs ont été certifiés pour la formation d'une personne en situation de handicap.

Près de 2 ans d'effort et une aide bienveillante des différents services de la DGAC ont permis cette première.

Divers

En fin d'assemblée, le sort de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux est évoqué. La concession du terrain expire en 2024, et la Mairie de Paris, propriétaire, pourrait ne pas la renouveler. Une option probable serait de réserver l'héliport aux hélicoptères étatiques.

Les nouveaux textes réglementant les manifestations aériennes sont parus, et entrent en application par paliers entre le 1^{er} avril et janvier 2024.

Deux commissions font enfin un complément d'information sur leur activité.

Sécurité – Réglementation

La commission médicale vous rappelle ... la trousse de secours dans chaque hélico.

Selon la réglementation de la partie NCO(*) de l'AESA qui nous concerne (NCO.IDE.H.145), chaque aéronef (même le plus petit hélicoptère, dès qu'il est certifié) doit être équipé d'une trousse de premier secours « facilement accessible pour son utilisation ».

Celle-ci doit comporter impérativement les éléments (vérifiés à jour, donc non périmés) suivants :

- Bandages de plusieurs tailles, dont un triangulaire (permettant d'effectuer une écharpe de soutien d'un membre supérieur),
- Pansements de brûlures (petits et grands modèles),
- Pansements de plaies (petits et grands modèles),
- Pansements adhésifs (plusieurs tailles),
- Nettoyant antiseptique de plaie,
- Ciseaux de sécurité (à bouts ronds),
- Gants à usage unique,
- « aide au sauvetage » (ventilation) à usage unique,
- Masques chirurgicaux.

Faute de quoi les propriétaires et exploitants risquent une amende et, en cas d'accident, les assurances pourront ne pas prendre en charge le moindre dommage ...

Référence : <https://www.easa.europa.eu/downloads/20342/en> (page 1820 et suivantes).

(*) NCO signifie « **N**on-**C**ommercial flights in **O**ther-than-complex motor-powered EASA aircraft » ...

Sport et patrimoine

Aucune activité sportive en France en 2021, essentiellement en raison des restrictions liées au COVID. La remorque de matériel n'a pas été retrouvée, la mairie de Nangis ne répond pas aux mails et sera recontactée par téléphone.

A l'international, quasiment pas d'activité, encore en raison du COVID. Quelques réunions en visioconférence, mais la plus importante, l'assemblée annuelle de la FAI/CIG, a été annulée il y a quelques semaines en raison de la guerre en Ukraine, et reportée en fin d'année. Rappelons que l'Ukraine et surtout la Russie sont des acteurs importants dans le monde de l'hélicoptère sportif.

Sollicitation en début d'année pour permettre la cession d'hélicoptères Djinn ; plusieurs associations membres se sont déclarées intéressées, mais le vendeur semble avoir cédé ses hélicoptères entre sa demande d'aide et la réponse des héliclubs.

Prévisions 2022

Relance de la compétition en France, sous peine de perdre la délégation du ministère des Sports. La forme et les modalités restent à définir. Les équipages intéressés sont invités à se faire connaître.

Quelques championnats à l'étranger : république Tchèque début mai, entraînement en Allemagne début juin, une manche de la World Cup en Pologne fin juin, championnat Open en Allemagne fin juillet, répétition du championnat du monde en République Tchèque mi-août. Les championnats Open qui étaient prévus en Ukraine début juin, en Russie fin juillet, et en Biélorussie mi-septembre sont selon toute vraisemblance compromis, en tout cas pour les participations étrangères.

L'assemblée générale est clôturée à 12h45.



ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MARS 2022

VOTANTS

Nombre d'Organismes recensés :

Nombre d'Organismes inscrits * : 44 (Nb de voix : 63)

Représentation des individuels : 1 (Nb de voix : 3)

Nombre total de suffrages : 45 (Nb de voix : 66)

Suffrages exprimés : 24 soit 53,3% des inscrits – 34 voix soit 51.5% du nombre des voix

Dont pouvoirs : 4

Dont votes à distance : 15

Dont exprimés sur place : 5

Participent également à l'Assemblée générale les membres du Conseil Fédéral

Membres : 15

Membres inscrits : 15

Suffrages exprimés : 10 soit 66.7%

Dont pouvoirs : 1

Dont votes en visio : 4

Dont exprimés sur place : 5

(*) Les Organismes en règle de leur cotisation 2022 sont seuls autorisés à participer aux décisions de l'Assemblée générale.



ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MARS 2022

RELEVÉ DE DECISIONS

Rapport moral / d'activités

Après avoir pris connaissance du rapport moral / d'activité, je donne Quitus au Président pour ce rapport moral / d'activités ? OUI 34 NON 0 ABSTENTION 0

Rapport financier

Après avoir pris connaissance du rapport financier, je donne quitus au Trésorier pour ce rapport financier ? OUI 34 NON 0 ABSTENTION 0

Budget 2022

Après avoir pris connaissance de la proposition de budget 2022, j'approuve cette proposition ?
OUI 34 NON 0 ABSTENTION 0

Vol de découverte

Après avoir pris connaissance de la nouvelle réglementation concernant le vol de découverte, je mandate le président de la FFH pour rencontrer les responsables concernés de la DGAC et obtenir la substitution de « ou le même type d'aéronef » par « ou en hélicoptère dont 5 heures sur le même type d'aéronef »

OUI 34 NON 0 ABSTENTION 0

REX-BISTRO

Après avoir pris connaissance de la proposition de la FFH concernant la campagne « REX-BISTRO », je souscris à cette initiative de partage d'expériences.

OUI 33 NON 0 ABSTENTION 1



ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MARS 2022

RELEVÉ DE DECISIONS

Nous, soussignés, Michel MERY, président et Laurent MICHALLAT, secrétaire, certifions que le relevé de décisions (page précédente), concernant :

- ✓ Le rapport moral 2021
- ✓ Le rapport financier 2021
- ✓ Le budget 2022
- ✓ La résolution vol de découverte
- ✓ La proposition REX-BISTRO

est conforme aux suffrages exprimés lors de l'Assemblée générale du 26 mars 2022.

Fait à Lognes
Le 26/03/2022

Michel MERY

Laurent MICHALLAT